



## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 AVRIL 2016

---

Présents : Lorraine BUISSON,, Francis ESCALLIER, Joseph FAURE, Roger MA-MO, Roland MULLER, Laurent REYNAUD, Jacqueline SIMON.

Absents : Christian BOREL, Caroline CHAMBONNIERE (procuration à Loraine buisson) , André ROULET(procuration à Roland MULLER)

Nombre de conseillers en exercice	10
Nombre de conseillers absents	3
Nombre de procurations	2

### Contenu

1. **Approbation du PV précédent** 2
2. **Lotissement du chef-lieu.** 2
3. **Plu : Rapport de présentation. (N° Délibération 2016010 PLU RapportPrésentation)** 2
4. **Arrêté de projet de périmètre de la communauté de communes « Vallée de l'Avance - Pays de Serres Ponçon ». n° délibération 2016011 PérimètreCCVA PSP** 2
5. **PLU : Information du public sur le projet de révision.** 3
6. **Voirie : Subvention.** 3
7. **Pont sur l'avance VC 20 : détérioration du parapet.** 4
8. **Assainissement : station de relevage.** 5

## **1. APPROBATION DU PV PRÉCÉDENT**

Le PV du Conseil du 5 avril 2016 n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

## **2. LOTISSEMENT DU CHEF-LIEU.**

Les promoteurs du lotissement les Adrets au chef-lieu, ont renouvelé verbalement au maire leur proposition d'échange afin « d'arranger » les limites du lotissement. Le maire leur a alors répondu que le conseil municipal, par délibération du 3 février 2015, avait refusé toute forme d'échange pour atteindre ce résultat. Par contre il n'était pas opposé à une vente des terrains nécessaires au prix de 40 € le m<sup>2</sup>. Malgré ce rappel, les promoteurs ont souhaité renouveler devant le conseil municipal leur proposition d'échange.

En conséquence, à l'invitation du maire, les promoteurs exposent de nouveau leur proposition devant le conseil municipal.

Après en avoir délibéré et après vote à bulletins secrets, le conseil municipal rejette la proposition des promoteurs et maintient les termes de la délibération du 3 février 2015 n°2015002.

Le décompte des voix est le suivant :

« Êtes-vous favorable à la proposition d'échange de Messieurs Guirmand et Peyron ? » Ce

Oui        4

Non        5

## **3. PLU : RAPPORT DE PRÉSENTATION. (N° DÉLIBÉRATION 2016010 PLU RAPPORT-PRÉSENTATION)**

Le conseil municipal à l'unanimité a décidé l'application des articles R 151-1 à R 151-55 du code de l'urbanisme pour l'établissement du rapport de présentation de la révision en cours du PLU de la commune de Montgardin.

## **4. ARRÊTÉ DE PROJET DE PÉRIMÈTRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « VALLÉE DE L'AVANCE - PAYS DE SERRES PONÇON ». N° DÉLIBÉRATION 2016011 PÉRIMÈTRECCVA PSP**

Le conseil municipal a pris connaissance de l'arrêté du 12 avril 2016 de M. le Préfet.

Cet arrêté précise le périmètre du projet de fusion de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance et de la Communauté de Communes du Pays de Serre-Ponçon.

Le périmètre de cette future communauté comprendrait les communes suivantes :

- Avançon
- La Bâtie Neuve
- La Bâtie Vieille
- Brézier
- Espinasses
- Montgardin
- Piégut
- Rambaud
- Remollon
- Rochebrune
- La Rochette
- Rousset
- Saint Etienne Le Laus
- Théus
- Valsерres
- Venterol

Après avoir pris connaissance de l'arrêté préfectoral le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

#### **5. PLU : INFORMATION DU PUBLIC SUR LE PROJET DE RÉVISION.**

Le maire présente le projet d'information de la population fourni par Monsieur Breuillot.

Ce projet, une fois adopté par le Conseil municipal, sera distribué à l'ensemble des habitants selon la formule utilisée pour la diffusion du Miroir de Montgardin ce Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette présentation.

#### **6. VOIRIE : SUBVENTION.**

**Mme ROSSI Valérie et M. Joël Bonnaffoux**, Conseillers départementaux, ont fait parvenir le 25 avril 2016 la notification des subventions accordées aux communes éligibles pour la campagne de voirie 2016.

Il ressort de ce tableau que la commune de Montgardin bénéficiera d'une subvention de 12 629,57 € pour un montant de travaux plafonné à 24 370,23 €.

Le maire rappelle que les prévisions budgétaires 2016 pour les travaux de voirie sont de 22 351 €.

Lors du conseil municipal du 5 avril 2016, les travaux restant à exécuter étaient ventilés comme suit :

Désignation de la voie	Inscription au budget 2016	À inscrire ultérieurement	Travaux déjà réalisés par l'équipe communale
Croisement VC23 et RD 93 bergerie de Pascal André	4 427,50		
Plate-forme entre le début de la VC 3 et fin de RD 93		2 035,00	
les Massots			
VC 12 Chemin Pierre Rougny			5 686,00
VC vers Césarès (La Bâtie Neuve)		5 564,00	
Rue de Chabrière lotissement Saruchet	7 280,00		
Chef-lieu : carrefour cabine télépho-	2 025,00		
Poste de relevage du Saruchet 1			225,00
Maison Notre Dame VC 11 amont		3 132,00	
VC 14		9 310,00	
VC 5 Aroncis			4 625,00
TOTAL HT	13 732,50	20 042,00	10 535,00
TOTAL TTC	16 479,00	24 050,40	
TOTAL Budget	22 351,00		
Différence	1 699,40		

Compte tenu de la notification des subventions accordées et du tableau des travaux restant à exécuter pour un montant TTC de 24 050,40 €, le conseil municipal décide de demander à l'entreprise AMCV (titulaire du marché) de réaliser les travaux restant à exécuter moins ce qui était prévu sur la voie communale numéro 11 pour un montant de 3132 €. Le programme 2016 serait donc arrêté à la somme de :

$$(20\ 042\ \text{€ HT} - 3132\ \text{€ HT}) * 120\ \% = 20292\ \text{€ TTC}$$

#### 7. PONT SUR L'AVANCE VC 20 : DÉTÉRIORATION DU PARAPET.

Les parapets de ce pont ont été endommagés récemment par un véhicule.

Joseph FAURE est chargé de contacter AMCV pour l'établissement d'un devis pour la réparation de ces parapets.

## 8. ASSAINISSEMENT : STATION DE RELEVAGE.

Le maire expose le devis présenté par Green service :

Devis de GREEN SERVICES (MG Concept) pour changement de pompe et réfection du câblage du relevage.

Numéro	Désignation	Prix HT
1	<b>Remplacement pompe HS poste relevage du Saruchet</b>	<b>2616,25</b>
	Pompe SULZER"KSB" réf. AS0530 / DN50 / TRI 1,5KW, y compris accessoires : coulisseaux, flotteurs, chaine inox Dépose pompe HS, câblages, essais	
2	<b>Remplacement armoire électrique (hors normes)</b>	<b>5740,10</b>
	Armoire polyester IP66 (645x435x250) sur socle alu- y compris appareillages, protections, signalisations, comp- pour 2 pompes triphasées, avec signal défauts par Gyro- 24V / batterie, raccordements, dépose armoire HN	
		Montant total HT 8356,35
		TVA 20% 1671,27
Si		Montant total TTC 10027,62

- VU cette présentation ;
- CONSIDÉRANT les restrictions budgétaires actuelles ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le devis concernant le remplacement d'une pompe de la station de relevage du Saruchet, pour la somme de 2616,25 € HT soit 3139,50 € TTC
- de remettre à une date ultérieure l'examen du remplacement de l'armoire électrique.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question diverse n'étant posée, la séance est levée à 21 :50.

Le Maire  
Roger MAMO

